Bourse Multicollections **JARNAC** **SAMEDI 30 MARS 2019**
DIMANCHE 31 MARS 2019

DEMANDE de PARTICIPATION et FICHE D'IDENTITÉ

Exposant :

Nom : . . . . . Prénom : . . . . . .
Société :. . . . . .
Adresse : . . . . . .
Code Postal : . . . . . .Ville : . . . . . .
Téléphone : . . . . . **Mail** : . . . . . .

Désire participer à la Bourse Multicollections organisée par la FPAC le CP2C et la FPJ.
Le **samedi 30 mars de 9 h à 18 h. et le dimanche 31 mars 2019 de 9 h à 18 h.**, salle des Fêtes, route de Luchac 16200 JARNAC.

Type de collection : Timbres, cartes postales, muselets, monnaie, fèves, papiers, sucre, livres, mignonnettes, étiquettes, porte -clés, insignes, flacons de parfum, grenouilles, chouettes, crayons, disques, autres *(précisez)*. . . . . .

Rayer les mentions inutiles.

Réservation à retourner à : Michel THORET LE DUC 22 rue Maurice Laporte Bisquit 16200 JARNAC
Jean-Pierre BARBRAUD 15 rue de la Prairie 17800 SALIGNAC S/ CHARENTE

Réserve . . . . . **tables** **(1,80m)** **à 15 € = ...€**
Samedi midi . . . **repas** **(1)** **à 15 € = ...€**
Dimanche midi. . . . **repas** **(1)** **à 15 € = ...€**

Total à régler = ... €

Chèque à établir à l'ordre de : Flamme Philatélique de Jarnac. (*Chèque remis à l'encaissement le 2 avril 2019)*
Date signature

(1) Seul les repas commandés et réglés seront honorés.

Toute Fiche d'Identité non remplie annulera toute demande de participation.

Exposant : Nom : . . . . . Prénom : . . . . . .
Date de naissance : . . . . . Lieu de naissance : . . . . . .
Domicile : . . . . . .
Code Postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Nature de la pièce d'identité :

Passeport Permis de conduire Carte d'Identité
(mettre une croix dans la case qui vous concerne)

N° de la pièce : . . . . . .
Date de délivrance : . . . . . .
Lieu de délivrance : . . . . . .
Autorité : . . . . . .

Registre du commerce : ***(pour les professionnels)***

N° d'inscription : . . . . . .
Date d'inscription : . . . . . .
Lieu d'inscription : . . . . . .

Signature *(mention "lu et approuvé")*

La loi n° 87-962 du 30 novembre 1987, complétée par le décret n°88-1040 du 14 novembre 1988, fait obligation aux Organisateurs de tenir un registre comportant l'identification des exposants.